

Objet : Défiance vis à vis de l'Astrazeneca et refus des 2e doses

Bonjour,

Nous nous permettons de vous transmettre l'information diffusée le 20 mai aux pharmaciens d'officine.

Suite à plusieurs remontées de terrain concernant des difficultés de convaincre les personnes de plus de 55 ans à se faire vacciner par l'astrazeneca, notamment pour leur seconde dose, ces derniers réclamant un vaccin à ARNm, vous trouverez ci-dessous la doctrine actuelle :

Le patient peut refuser sa deuxième dose mais il n'est pas possible de lui offrir, pour le moment, d'alternative avec un vaccin ARNm en remplacement.

En effet, le choix d'un vaccin ne fait pas partie des libertés fondamentales : il n'est actuellement pas possible de choisir son vaccin, mais il est possible de choisir de se faire vacciner ou non, et on peut choisir où se faire vacciner et par qui.

Il faut **essayer de convaincre au maximum les personnes** concernées de recevoir le vaccin prévu dans leur schéma vaccinal classique, en l'occurrence une deuxième dose d'Astra Zeneca.

Pour cela les arguments sont :

- rappeler à la personne que le **vaccin AstraZeneca possède un rapport bénéfice – risque très positif** pour les personnes de plus de 55 ans, avec une efficacité équivalente à celle des vaccins à ARNm dans la protection contre la maladie (90%).

Seuls 34 cas de thrombose tous âges confondus ont été enregistrés (11 décès) sur plus de 4 068 000 injections réalisées au 6 mai 2021.

Ci-dessous un lien vers le site de l'ANSM :

<https://ansm.sante.fr/actualites/point-de-situation-sur-la-surveillance-des-vaccins-contre-la-covid-19-periode-du-30-04-2021-au-06-05-2021>

- expliquer **la nécessité d'une seconde** : Elle entraîne une mémoire immunitaire plus importante ainsi qu'une capacité de réponse immunitaire plus intense et prolongée. En l'absence de seconde dose, la quantité d'anticorps neutralisants détectés lors des essais cliniques diminue significativement après 12 semaines. Il faut donc recevoir une seconde dose 12 semaines après la première injection. Le risque de se passer de cette seconde dose est celui d'une moindre efficacité et d'une efficacité beaucoup moins durable,

- expliquer que **les vaccins à adénovirus sont efficaces contre les variants** et protègent des formes graves induites par ces derniers (avis OMS et HAS).

La doctrine est donc de rester sur un schéma vaccinal classique avec une seconde injection en Astra Zeneca.

Par ailleurs, il faut continuer à réaliser des primoinjections avec les vaccins à adénovirus chez les 55 ans et plus, étant donné la balance bénéfico-risque, mais également dans le but d'économiser les doses de vaccins à ARNm vers les plus jeunes et obtenir une couverture vaccinale de la population française la plus large possible, le plus rapidement possible.

Pour les personnes ayant eu des effets secondaires à type de syndrome pseudo-grippal, bien penser à leur recommander de prendre du paracétamol en préventif.

Leur **indiquer également que pour les vaccins à ARNm, de nombreux effets secondaires du même type ont été rapportés**, notamment lors de la 2nde dose (cf. rapport pharmacovigilance via lien ANSM), et qu'il s'agit d'effets secondaires classiques des vaccins.

Pour votre information, les commandes pour les 2ndes doses d'astrazeneca seront possibles sur tout 2021 (la remise en question des contrats par l'UE avec le laboratoire concerne l'année 2022).

Bien cordialement,

Direction de la santé publique

103 bis rue Belleville, CS 91704, 33063 Bordeaux Cedex

www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr

